

L'an deux mille seize, le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCAATION DU 6 MAI 2016			
PRESENTS (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre PORROT Christophe MORENAS Monique VALDATI Didier	TRILLES Jean-Paul LACHEZE Marie-Renée BROCHEC Christian MAZET Mylène	FITZPATRICK Marion WILKES Colin TAILLARDAT Denis FAVEREAU Thierry
ABSENT EXCUSE	LALOUE Elodie	MONNEY Carine	
ABSENT			
PROCURATION			
SECRETAIRE DE SEANCE	PORROT Christophe		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 19 avril 2016)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ADJONCTION DE DELIBERATION

- Convention de servitude avec le SDEE47.

3 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1) – Création de la commission communale d'action sociale :

Suite à la dissolution du centre communal d'action sociale au 31/12/2015, il convient de créer la commission communale correspondante puisque la commune exercera cette compétence directement à compter du 01/01/2016. M. le Maire propose de reprendre une partie des membres du conseil d'administration du CCAS afin de composer la commission communale.

Le Conseil Municipal, approuve la constitution de cette commission tel que ci-dessous :

Commission d'action sociale :

Président : ESPOSITO Fabrice

Titulaires : MAZET Mylène, LACHEZE Marie-Renée, MORENAS Monique.

Suppléants : FITZPATRICK Marion, BROCHEC Christian.

2) – Convention CAE avec Pôle Emploi :

Afin de faire face à la surcharge de travail occasionné par les travaux de la boucherie et du logement sis 40 rue Eugène Mazelié, M. le Maire propose de recruter une personne éligible au contrat CAE par convention avec Pôle Emploi. Ce contrat serait d'une durée de 6 mois, avec une durée hebdomadaire de 20h et une prise en charge à 80 % par l'Etat.

M. le Maire propose de signer cette convention pour 6 mois, à compter du 23 mai 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour une durée hebdomadaire de 20 h sur 6 mois et autorise M. le Maire à signer cette convention avec l'Etat.

3) – Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'achat de trois vidéoprojecteurs pour tableaux blancs interactifs :

M. le Maire rappelle le projet d'équiper les trois classes de CP/GS, CE1/CE2 et CM1/CM2 de vidéoprojecteurs pour tableaux blancs interactifs. Pour mener à bien ce projet, suite à la convention école numérique signée avec le Centre de Gestion 47, M. le Maire propose de présenter une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de « l'équipement informatique des écoles ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la réalisation de l'achat de trois vidéoprojecteurs pour tableaux blancs interactifs pour un montant total de 7 300.00 € HT afin d'équiper les classes de CP/GS, CE1/CE2 et CM1/CM2,
- Sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de « l'équipement informatique des écoles ».

- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention,
- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents inhérents à cette délibération.

4) – Droit de préemption pour le 6 avenue de Schlierbach :

M. le Maire soumet la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier bâti, sis 6 avenue de Schlierbach cadastré section AB n° 51, 53 et 54 d'une superficie totale de 1 639 m² appartenant à Mme RIEUX-BERDUC Yvonne. Ces parcelles seront achetées par M. LUGUES Sébastien afin d'y installer son local professionnel. La commune ne fait pas valoir son droit de préemption, pour sa part, M. LUGUES s'est engagé verbalement auprès des élus pour céder la parcelle n°51 et son prolongement jusqu'à la parcelle voisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

5) – Approbation de la convention de servitude entre la commune et le SDEE 47 :

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité et/ou d'éclairage public sur le domaine de la commune, il convient de conclure une ou plusieurs conventions de servitude au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Ces mêmes conventions, si elles concernent des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peuvent faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité et/ou d'éclairage public,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité de :

Autoriser M. le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants.

6) – Questions diverses :

M. le Maire informe le Conseil que :

a – M. VALDATI présente le compte rendu de la réunion du SDEE47 : coût des travaux d'effacement des lignes électriques 103 814 € + 29 600 € pour basse tension et éclairage public avenue de Schlierbach et boulevard de la Sablière ; La commune de Lauzun a été retenue pour la pose d'une borne à destination des véhicules électriques,

b - Reçu en mairie un courrier de Mme RIEUX-BERDUC demandant de rebaptiser une rue du village du nom de « André LHOSTE », elle propose par exemple le boulevard Féar. M. TRILLES propose que si le conseil accepte cette première proposition, on puisse rebaptiser l'avenue de Paris en avenue des Hussards. M. BARJOU ne souhaite pas rebaptiser le boulevard Féar et souhaiterait que d'autres pistes soient étudiées. Mme MAZET est gênée par le fait que d'autres soldats ont été tués pendant la première guerre mondiale et n'ont pas de rue à leur nom. M. BARJOU répond que pour la seconde guerre mondiale il y a eu 6 tués dont 2 ont une rue à leur nom, M. André LHOSTE serait donc le 3ième. Il est demandé aux élus de prendre connaissance du dit document afin que la question soit traitée lors de la prochaine séance du Conseil.

c – Les remerciements de la famille d'Elisabeth POTTIER ont été reçus en Mairie,

d – Mme Régine POVEDA attribue 10 000 € sur sa réserve parlementaire pour la première tranche de travaux de l'aménagement du bourg.

e – Les travaux de la boucherie sont urgents. M. le Maire demande la confiance du Conseil pour les mener à bien. Le Conseil donne son feu vert à M. le Maire.

f – Compte rendu de réunion pour l'aménagement du bourg : présentation du plan et des discussions en cours avec les architectes.

g – M. BARJOU informe les élus que les Hussards ont tenu leur dernière assemblée générale le 7 mai 2016 à Amiens. A cette occasion ils ont voté à l'unanimité le fait de confier en dépôt à la commune de Lauzun l'ensemble de leurs collections, de plus opportunité de lien avec les musées de Saumur et Tarbes. Il y a aussi une possibilité d'avoir 2 salles consacrées aux périodes des Guerres d'Indépendance américaine et de l'Empire. Ils tiendront leur prochaine AG dans l'Aisne et à Lauzun en 2018. Afin de déterminer où exposer ces collections, M. BARJOU propose de créer une commission pour y réfléchir et chercher des financements.

h – M. TRILLES fait part de ses inquiétudes concernant la maison HUMEAU. L'entreprise ROBERT intervient début juin pour sécuriser la toiture.

i – Mme FITZPATRICK fait part de l'échec pour contacter la propriétaire de l'immeuble sis 10 rue Taillefer et pense qu'il faut opter pour la procédure d'abandon. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de lancer la procédure d'abandon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.